

2026-098



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juin 2026 – Délibération n°098

Objet : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

**Convocation envoyée,
affichée le : 02/06/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 29

Absents : 0

Résultats :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le :**

L'an deux mil vingt-six le huit juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Damien LAURAIN

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON - Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

Absents : Florence RAYNAL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Amandine SAINT- ANTONIN (a donné pouvoir à Mélina COUSI) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Evelyne DURAND) - Bruno PEYRAT (a donné pouvoir à Myriam LACAN) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Elodie ROBIN).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions du Code général des impôts, la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac doit procéder au renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle participe aux travaux relatifs à l'évaluation des locaux commerciaux et biens divers servant de base aux impôts directs locaux, et émet des avis sur les modifications des valeurs locatives cadastrales proposées par l'administration fiscale.

Afin de permettre la constitution de cette commission, la Communauté de communes doit transmettre à la Direction départementale des finances publiques une liste de quarante contribuables parmi lesquels seront désignés les dix membres titulaires et dix suppléants de la CIID.



2026-098

Dans ce cadre, il est demandé aux communes membres de proposer :

- un titulaire et un suppléant par commune ;
- deux titulaires et deux suppléants pour les communes bourgs-centre.

La commune de Sévérac d'Aveyron, en qualité de bourgs centre, doit ainsi proposer quatre personnes : deux titulaires et deux suppléants.

Le Conseil municipal est donc invité à désigner les contribuables proposés pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650A ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE DESIGNER les personnes suivantes : Myriam LACAN et Damien LAURAIN en titulaires et Marion PLENACOSTE et Florian CREYSSELS en suppléants.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le ~~Maire~~ est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

Le secrétaire de séance
Damien LAURAIN